



SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

JOURNAL OFFICIEL

Décision

09 octobre 2026

Date : 09 octobre 2026

Vu la Constitution de l'État de San Andreas ;

Vu le Code Gouvernemental ;

Vu le Guide de la Justice V7 ;

Vu les dispositions relatives à l'organisation des élections du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de l'État de San Andreas ;

Vu la décision de la Cour Suprême prononçant la destitution de Madame Grace SKEEZ de ses fonctions de Maire par intérim du Comté de Los Santos ;

Vu le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Madame Grace SKEEZ dans le cadre du dossier d'affaire interne #AI 000006 ;

Considérant que la situation judiciaire de Madame Grace SKEEZ ne permet pas le maintien de sa candidature aux fonctions de Vice-Gouverneur de l'État de San Andreas ;

Considérant que Monsieur Asher STYLE, candidat au poste de Gouverneur, n'est pas mis en cause dans les faits reprochés à Madame Grace SKEEZ ;

Considérant qu'il serait disproportionné de pénaliser Monsieur Asher STYLE pour des faits qui ne lui sont pas personnellement imputables ;

Considérant la proximité du scrutin électoral et la nécessité de garantir une élection équitable ainsi que le respect des droits des candidats ;

La Cour Suprême de l'État de San Andreas décide :

Article 1 - Retrait de la candidature initiale

La candidature commune de Monsieur Asher STYLE, au poste de Gouverneur, et de Madame Grace SKEEZ, au poste de Vice-Gouverneur, est officiellement retirée de la liste des candidatures aux élections gouvernementales.

Cette décision prend effet immédiatement.

Article 2 - Situation de Monsieur Asher STYLE

La Cour Suprême précise que Monsieur Asher STYLE n'est aucunement mis en cause dans les faits ayant conduit à la destitution et à la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre de Madame Grace SKEEZ.

En conséquence, aucune sanction électorale individuelle n'est prononcée à son encontre.

La Cour considère que Monsieur Asher STYLE doit pouvoir conserver la possibilité de participer aux élections gouvernementales.

Article 3 - Autorisation exceptionnelle d'une nouvelle candidature

Au regard des circonstances particulières et afin de préserver l'équité du processus électoral, la Cour Suprême autorise, à titre strictement exceptionnel, le dépôt et la validation d'une nouvelle candidature, malgré la clôture de la période officielle de dépôt des candidatures.

Cette dérogation est accordée uniquement en raison des circonstances ayant entraîné le retrait de la candidature initiale.

Article 4 - Validation de la nouvelle candidature

La Cour Suprême valide officiellement la nouvelle candidature suivante :

- Gouverneur : Asher STYLE

- Vice-Gouverneur : Victor ABBINGTON

Cette candidature remplace définitivement celle précédemment constituée par Monsieur Asher STYLE et Madame Grace SKEEZ.

Le binôme Asher STYLE / Victor ABBINGTON est officiellement autorisé à participer aux élections gouvernementales de l'État de San Andreas.

Article 5 - Maintien du calendrier électoral

La présente décision n'entraîne aucune modification du calendrier électoral officiellement établi.

Les dates de campagne et de scrutin demeurent inchangées.

La liste officielle des candidatures devra être actualisée afin de prendre en compte cette modification.

Article 6 - Caractère exceptionnel de la décision

La Cour Suprême rappelle que cette autorisation constitue une mesure exceptionnelle, motivée par une situation judiciaire indépendante de la volonté de Monsieur Asher STYLE.

Cette décision ne saurait constituer un précédent permettant la modification libre des candidatures après la clôture des inscriptions.

Article 7 - Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication au Journal Officiel.

Elle s'impose aux autorités chargées de l'organisation et de la supervision des élections gouvernementales.

Fait à Los Santos, le 09 octobre 2026.



Millers Jason

Juge Président

